



LE TEST EN TERRAIN, COMMENT ÇA MARCHE ?

! Svetlana Erb 📷 mises à disposition

Le printemps rime avec le début de la saison des tests en terrain (TET) et cela peut amener grand nombre de questions. Pour quelles raisons est-il important de faire le test en terrain? Comment se déroule la journée de TET et quels sont les documents à préparer?

Le test en terrain est une étape importante de la vie d'un cheval franches-montagnes. Cette épreuve a lieu lors de l'année de ses 3 ans et lui permet ensuite d'être catégorisé dans le Stud-Book (livre généalogique) de la Fédération suisse des franches-montagnes (FSFM). Cette catégorisation est indispensable pour que les juments soient reconnues comme juments d'élevage et puissent ensuite avoir des poulains avec certificat d'origine. Une jument qui n'est pas présentée au test en terrain ou qui ne le réussit pas sera inscrite dans la catégorie «FM Autres» et y restera toute sa vie. Elle ne pourra jamais devenir une jument d'élevage, c'est-à-dire intégrer le Stud-Book, et ses descendants seront automatiquement également inscrits comme «FM Autres» et recevront pour seul papier une carte d'identité. Eux non plus ne pourront jamais changer de catégorie pour revenir dans l'élevage et ainsi de suite pour leurs propres descendants. A 3 ans, à l'issue du TET réussi, le cheval est donc catégorisé au Stud-Book et intègre une classe (B ou C). Au cours de leur vie, les juments et les étalons vont changer de classe en fonction des résultats accomplis par leurs descendants lors des TET, c'est pour cette raison qu'il est également important de présenter les hongres au test en terrain. Ainsi, les parents pourront voir leur classe s'améliorer et passer en A (juments et étalons), voire AA (juments). Les notes attribuées lors des différentes épreuves du TET serviront à l'estimation des valeurs d'élevage du cheval en

question ainsi qu'à améliorer les valeurs de ses parents. Présenter son cheval au TET est donc déterminant pour l'avenir du cheval, de ses descendants et de ses parents. Par ailleurs, la réussite du TET est un gage de qualité pour un cheval FM. C'est la preuve qu'il est formé, apte à l'attelage et à l'équitation, que son caractère est bon et qu'il correspond aux standards de la race. C'est ainsi une plus-value considérable qui permettra à son propriétaire de le vendre plus facilement et, surtout, à un prix élevé.

Lorsque les chevaux franches-montagnes entament leur troisième année de vie, la période du débouillage commence. C'est également le moment de choisir une place pour effectuer le test en terrain et de s'inscrire. La période des tests en terrain a lieu de fin mars jusqu'à mi-septembre, la liste des tests en terrain est publiée dans le Magazine de la FSFM ainsi que sur son site internet. Il convient de s'inscrire auprès des organisateurs, soit grâce au formulaire mis à disposition sur le site internet de la FSFM ou au moyen du formulaire de l'organisateur. La participation au test en terrain coûte CHF 50.-, il convient de joindre au formulaire d'inscription une copie du certificat d'origine du cheval (côté intérieur avec le signalement graphique), ainsi que trois étiquettes codes-barres (données avec le passeport ou commandables à la FSFM) et de l'envoyer à l'organisateur. Veuillez bien préciser votre appartenance à un syndicat d'élevage si tel est le cas, les personnes affiliées reçoivent une prime

» À NE PAS OUBLIER

- > Contrôler les vaccins.
- > Ne pas oublier le passeport du cheval.
- > En cas de doute sur le matériel et l'équipement, regarder les règlements.
- > Apprendre le programme d'attelage, le programme d'équitation est dicté.

» EN BREF

Le test en terrain est une épreuve pour les FM de 3 ans se déroulant sur une journée et leur permettant d'être catégorisés dans le Stud-Book de la FSFM. Il y a tout d'abord un contrôle d'identité devant le secrétaire de concours et la mesure de la hauteur au garrot. Puis, une présentation devant les juges de race pour le jugement de l'extérieur (type, conformation et allures). Ensuite, la mise en limonière, suivie de l'épreuve d'attelage selon programme. Pour finir, l'épreuve d'équitation dictée par le/la juge.



de la part de la FSFM si le cheval réussit le TET. Les chevaux voulant participer au test en terrain doivent être munis d'un passeport et vaccinés, l'immunisation de base doit être de 2 doses dans un intervalle de 21 à 92 jours – attention, pour les chevaux dont la deuxième immunisation de base a lieu après le 01.01.2024, l'intervalle qui s'applique est de 21 à 60 jours, puis un booster annuel (attention ce schéma de vaccination n'est pas compatible avec celui nécessaire pour le sport, qui est de 3 doses pour l'immunisation de base).

Un test en terrain se déroule sur une journée et est composé de 3 épreuves différentes (extérieur, attelage, équitation). Lors de l'arrivée sur la place de test en terrain, il convient d'aller s'annoncer auprès du secrétariat avec le passeport du cheval. Vous recevrez ensuite votre numéro de tête et pourrez aller préparer votre cheval.

La première partie se déroule auprès du secrétaire de concours, elle est composée d'un contrôle d'identité (contrôle du passeport, nom du propriétaire inscrit, correction du signallement si nécessaire et contrôle de la puce électronique) et de la toise (mesure de la hauteur au garrot, souhaitée entre 150 et 160 cm. Une jument trop petite ou trop grande recevra un 2 dans la note de type et sera inscrite en «FM Autres»). Un hongre, lui, obtiendra une note de 5 maximum, lui permettant

une catégorisation dans la classe C. Le secrétaire gardera le passeport du cheval et vous redonnera les 3 feuilles nécessaires à la suite des épreuves. Il faut ensuite présenter le cheval pour l'épreuve d'extérieur devant les juges de race, afin d'apprécier le modèle et les allures. Le cheval doit tout d'abord être posé devant les juges, en principe on présente toujours un cheval côté gauche face aux juges. Ensuite, sur ordre de ces derniers, il faudra prendre les 4 pieds du cheval, puis effectuer un tour sur le petit triangle au pas et ensuite un tour sur le grand triangle au trot. Les juges indiqueront ensuite les 3 notes qu'ils attribuent à votre cheval. Si vous le souhaitez, ils vous donneront volontiers des explications. Ce sont les juges de race qui décident de l'admission du cheval pour le reste des épreuves du TET, ils doivent signer les feuilles d'attelage et d'équitation afin de vous permettre de continuer. Les chevaux qui ne donnent pas les pieds, qui sont en mauvais état de santé, malades, blessés ou boiteux ne sont pas autorisés à participer au TET.

Vient ensuite le tour de l'épreuve d'attelage. La première partie est celle de la mise en limonière: le cheval doit être bridé, harnaché, puis mis dans les limonnières devant le juge. Le cheval sera ensuite échauffé et présenté sur la place d'attelage par son propriétaire ou la personne qu'il aura désignée. Le

programme d'attelage se trouve dans le règlement du test en terrain. Pour finir, le cheval est soumis à l'épreuve d'équitation. Le programme est dicté par le/la juge d'équitation. Le cheval doit être monté au pas, au trot et au galop par son propriétaire ou la personne qu'il aura désignée. Le montoir est aussi jugé, il sera demandé de descendre du cheval et de remonter dessus sans que celui-ci ne bouge.

Ainsi se déroule une journée de test en terrain. Tous les passeports sont gardés par l'organisateur et envoyés à la FSFM qui effectue ensuite l'inscription des résultats et les renvoie aux propriétaires, le délai est d'environ deux semaines suivant la charge de travail (nombre de chevaux ayant participé, ainsi que nombre de TET dans la même période).

En cas de doute, les gérants de syndicat, organisateurs de TET, ainsi que les fonctionnaires et collaboratrices de la FSFM sont toujours à disposition si vous avez des questions, alors n'hésitez pas!

Nous vous souhaitons bonne suite dans la saison des tests en terrain et beaucoup de plaisir avec vos franchises-montagnes.

